



RECONNAÎTRE L'ÉTAT DE PALESTINE ET PRÉPARER LE JOUR D'APRÈS

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Palestine à Jérusalem, Ramallah et Bethléem

8 au 12 septembre 2025

Du 8 au 12 septembre 2025, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Palestine s'est rendue à Jérusalem, Ramallah et Bethléem. Conduite par Mme Gisèle Jourda, Présidente du groupe d'amitié, elle était composée de Mme Raymonde Poncet-Monge, vice-présidente du groupe d'amitié, de M. Etienne Blanc, par ailleurs président du Groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les chrétiens, les minorités au Moyen-Orient et les Kurdes, et de MM. Pierre Barros et Adel Ziane, membres.

La délégation était accompagnée sur place par le Consul Général de France à Jérusalem, M. Nicolas Kassianides. Le déplacement avait pour objet d'effectuer des visites de terrain et de rencontrer des représentants de l'Autorité Palestinienne, de l'Organisation de Libération de la Palestine, des agences des Nations Unies ainsi que des organisations humanitaires, dans un contexte marqué par la réunion prochaine de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de laquelle doit être abordée la question de la reconnaissance de l'État de Palestine.

Une part importante du programme de la délégation était également consacrée à la situation des chrétiens de Jérusalem et de Cisjordanie, qu'il s'agisse des Palestiniens chrétiens vivant par exemple à Bethléem, ou des établissements d'accueil établis à Jérusalem, gérés par diverses congrégations chrétiennes et offrant de nombreux services de base à la population.

Dans un contexte de tensions croissantes à l'approche de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation a découvert dans la presse que le gouvernement israélien menaçait de fermer le consulat français de Jérusalem. Un tel geste constituerait un acte

d'hostilité majeur, qui remettrait en cause la présence multi-séculaire d'un consulat français à Jérusalem.

Le rôle du Consulat général de France à Jérusalem

Depuis 1620 et l'installation à Jérusalem du premier consul de France mandaté par Louis XIII, la France a pour mission d'assurer la protection des chrétiens en Terre Sainte. Ce rôle original et unique est consacré par plusieurs traités internationaux. C'est ainsi que la France veille sur les pèlerins latins, mais aussi sur les institutions fondées par des communautés religieuses d'origine française : écoles, collèges, hôpitaux, hospices, couvents, maison de retraite, centre de recherche, etc.

En outre, le consulat gère les lycées français de Jérusalem (264 élèves) et de Ramallah (64 élèves), ainsi que les instituts français de Jérusalem Ouest, Jérusalem Est, Ramallah et Gaza. Il accompagne également de nombreux projets en matière de coopération et d'action culturelle et accompagne la coopération décentralisée des villes françaises avec les villes palestiniennes. Il gère l'aide humanitaire française aux territoires palestiniens, qui permet de soutenir les populations les plus vulnérables en finançant des projets portés par les agences des Nations Unies, le Comité international de la Croix Rouge ou des organisations non gouvernementales.

Enfin, environ 25 000 Français enregistrés au consulat, qui ont le plus souvent la double nationalité française et israélienne, font appel au service consulaire pour leurs actes administratifs. 5 000 passeports et cartes d'identité et 1 600 actes d'état civil ont ainsi été délivrés en 2024.

I.- Gaza : mettre fin au massacre

A – Une situation humanitaire effroyable

Les humanitaires rapportent une situation à Gaza de chaos et de désespoir « jamais vus ». Le Programme Alimentaire Mondial estime ainsi qu'une personne sur trois n'a pas mangé depuis plusieurs jours à Gaza et que 100 000 femmes et enfants ont urgemment besoin d'un traitement contre la malnutrition. Le nombre de naissances prématurées et de fausses couches ne cesse d'augmenter.



Carte de Gaza : les zones colorées sont celles placées sous ordre d'évacuation, soit 86 % du territoire (source : PRCS)

Les Gazaouis font face à la pénurie de nourriture, d'électricité, d'eau et de toutes les infrastructures de base. Seuls 140 camions sont autorisés à entrer dans Gaza chaque jour, sachant qu'il en faudrait 600 pour couvrir les besoins essentiels de la population. De surcroît, certains types de biens sont interdits d'entrée à Gaza, soit parce que considérés comme des biens à double usage (ballons de baudruche et bâtons de colle pour les enfants, piquets des tentes), soit pour priver les Gazaouis de l'accès à certains produits. C'est le cas notamment du chocolat, des livres et de tous les objets socio-éducatifs à destination des enfants.

Seules 11 des 121 stations de désalinisation de Gaza sont fonctionnelles, avec des capacités réduites.

Le quotidien est également marqué par les ordres d'évacuation et les déplacements incessants de populations. Alors que Gaza-ville, qui compte un million d'habitants, subit l'offensive de l'armée israélienne, les populations sont encouragées à se déplacer vers le Sud. La « bulle humanitaire » au Sud, à Al-Mawasi, est déjà totalement saturée. Les familles, épuisées et incapables d'entreprendre un déplacement supplémentaire dans des conditions de dénuement total, ont pour beaucoup indiqué qu'elles resteraient à Gaza-ville. Comme l'ont rapporté plusieurs

humanitaires, désormais à Gaza les familles se rassemblent pour mourir ensemble.

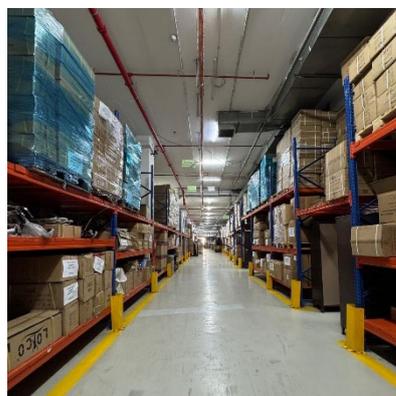
Cette situation oblige également des agences des Nations Unies et les ONG à procéder à des arbitrages particulièrement douloureux, entre celles qui choisissent de mettre à l'abri leur personnel hors des zones soumises à un ordre d'évacuation et celles dont les personnels préfèrent rester, au risque de s'exposer aux bombardements.

L'empêchement des journalistes qui ne peuvent accéder à la bande de Gaza est par ailleurs contraire à tous les principes de liberté de la presse et doit mobiliser la communauté internationale.

B – Laisser les personnels humanitaires accomplir leur mission

Parmi les témoignages bouleversants recueillis par la délégation au cours de ce déplacement, figurent ceux des humanitaires français s'étant rendus à Gaza, sous la bannière d'ONG ou d'agences des Nations Unies. Tous s'accordent pour dire qu'il n'y a aucun obstacle technique à l'acheminement de l'aide à Gaza, que la famine pourrait être arrêtée et que les hôpitaux pourraient, si on les laissait fonctionner, venir en aide aux 12 000 Gazaouis aujourd'hui en attente d'une évacuation pour raison médicale.

Lors de la visite de la Société du Croissant Rouge Palestinien (PRCS en anglais) à Ramallah, la délégation a pu visiter les entrepôts qui regorgent d'aide humanitaire prête à être acheminée à Gaza : matériel médical, médicaments, vêtements, nourriture, jouets et livres pour enfants sont présents en quantité et bloqués depuis des mois voire depuis plus d'un an.



Entrepôts du PRCS à Ramallah

Outre la limitation du nombre de camions pouvant entrer dans l'enceinte, les humanitaires sont confrontés à d'innombrables obstacles logistiques. Ainsi, seul le Programme

Alimentaire Mondial est autorisé à pénétrer dans la bande de Gaza par le Nord, toutes les autres organisations devant partir de la capitale jordanienne Amman et suivre une route dédiée, ce qui représente près de 15 heures de trajet (contre 1 heure en passant par le Nord).

Les ordres d'évacuation, qui couvrent désormais 86 % du territoire de Gaza, contraignent les organisations humanitaires à quitter leurs locaux et à abandonner les entrepôts servant de lieux de stockage.

Le Comité International de la Croix Rouge, qui est investi d'une mission spécifique pour veiller au respect du droit humanitaire international, n'a à ce jour pas pu accéder aux otages israéliens retenus par le Hamas, ni aux prisonniers palestiniens retenus sans procès en Israël.

Enfin, les humanitaires engagés à Gaza s'exposent au péril de leur vie. Les équipes du PRCS ont ainsi perdu 55 de leurs collègues depuis le début du conflit. Parmi eux, 8 ont été tués par des soldats israéliens en mars 2025 aux côtés de leurs collègues de la défense civile et de l'UNRWA. Ils portaient leur uniforme et conduisaient des ambulances clairement identifiées. Après avoir retrouvé les corps dans une fosse commune, dix jours après l'attaque, le PRCS a demandé une enquête internationale conduite par un organisme indépendant.

Ce drame illustre la précarité extrême du personnel humanitaire, qui ne peut exercer ses missions à Gaza, alors que le droit international humanitaire protège en théorie la capacité à fournir une aide humanitaire d'urgence couvrant les besoins essentiels des populations, notamment en matière de nourriture et de soins.

II.- Protéger les Chrétiens à Jérusalem et en Cisjordanie : une mission impérieuse et urgente

A – À Bethléem, une communauté chrétienne palestinienne exsangue

Par l'effet combiné du mur construit autour de Jérusalem, de l'encerclement des principales villes de Cisjordanie et de la multiplication des check points, les Palestiniens chrétiens n'ont plus qu'un accès extrêmement restreint aux lieux saints de Jérusalem. C'est notamment le cas des Palestiniens chrétiens vivant à Bethléem, où s'est rendue la délégation.

Pour pouvoir se déplacer à Jérusalem-Est, capitale du futur État de Palestine, les chrétiens

doivent solliciter un permis auprès des autorités israéliennes, qui est délivré avec parcimonie même pendant les périodes de Noël ou de Pâques. De surcroît, ces permis ne sont jamais accordés à tous les membres d'une même famille.

Depuis le 7 octobre 2023, le nombre de touristes et pèlerins se rendant à Jérusalem et dans les principales villes chrétiennes de Cisjordanie s'est effondré. Les communautés chrétiennes qui vivaient essentiellement du tourisme religieux ont perdu leurs sources de revenus. Le chômage dépasse ainsi les 40 % à Bethléem et conduit les populations à émigrer. Environ 150 familles de Bethléem sont parties depuis le début de la guerre.

Si la délégation a pu visiter la Basilique de la Nativité, elle a constaté à regret que le lieu était vide de ses pèlerins et touristes.



Basilique de la Nativité, chapelle de la mangeoire

Dans cet environnement particulièrement tendu, la coopération décentralisée revêt un rôle crucial pour permettre à ces villes de continuer à mener des projets. La ville de Bethléem, qui jouit d'un grand nombre de partenariats et jumelages internationaux, a ainsi mis en œuvre avec la ville de Grenoble un projet de cartographie des routes urbaines et un autre de réalisation d'un livre sur le patrimoine immatériel de Bethléem.



La délégation et les principaux membres du conseil municipal de Bethléem

Avec la ville de Paris, une campagne de sensibilisation à la mobilité durable a été menée, la place de la Nativité a été réhabilitée et la signalétique urbaine a été modernisée afin d'indiquer aux touristes les principaux points d'intérêt et les distances à parcourir pour les rejoindre.

B – Rendre aux établissements religieux chrétiens les moyens de poursuivre librement leurs activités

La France joue en Terre Sainte un rôle unique consacré par plusieurs traités internationaux, à savoir la protection de nombreux établissements religieux et des communautés chrétiennes. Une trentaine de communautés sont ainsi placées sous la protection de la République française en Terre Sainte, comme par exemple les Filles de la Charité de Saint Vincent-de-Paul, les Pères blancs, les dominicains, les cisterciens, les carmélites, les bénédictins et bénédictines, etc.

Les institutions gérées par ces communautés sont donc également sous protection française : écoles, collèges, hôpitaux, hospices, maison de retraite, couvents, centre de recherche, etc. Du fait des nombreux partenariats noués avec le Patriarcat latin de Jérusalem et les évêchés grec-catholique ou maronite, une centaine d'établissements religieux sont en relation étroite avec le Consulat général de France à Jérusalem.



La délégation et le consul général de France à Jérusalem, entourant S.B le Cardinal Pizzaballa

Au cours de différentes visites de terrain et d'une audience avec le patriarche latin de Jérusalem, S.B le Cardinal Pizzaballa, la délégation a pu évoquer toutes les difficultés auxquelles sont confrontées les communautés religieuses installées en Terre Sainte.

Au-delà de l'impact de la baisse de la fréquentation touristique à Jérusalem, ces communautés subissent également des humiliations et violences qui interfèrent avec leur mission d'assistance, sans discrimination, de tous ceux qui en ont besoin. Les ecclésiastiques sont régulièrement insultés et ou reçoivent des crachats de la part d'individus juifs-extrémistes (souvent jeunes), alors que cela constitue une infraction pénale dans le droit israélien. De nombreux témoignages ont également fait état d'humiliations subies par les ecclésiastiques au moment du passage des check points (fouilles, brimades), ainsi que de la difficulté que représente l'obligation de répondre en hébreu aux questions des policiers israéliens au bout de cinq années passées en Cisjordanie, donc en territoire arabophone.

Les écoles chrétiennes subissent également les contrôles d'inspecteurs du ministère de l'éducation israélien, qui peuvent à tout moment pénétrer dans les classes et vérifier que l'enseignement dispensé est conforme à l'attendu israélien. Les sacs des enfants peuvent être fouillés, et leurs tablettes inspectées. Après plusieurs demandes de rectification du contenu des manuels scolaires que les écoles achetaient auprès de l'Autorité palestinienne par les autorités israéliennes, plusieurs établissements y ont renoncé et recourent désormais à des manuels britanniques, qui offrent moins de prise à une contestation de leur contenu mais font reculer l'enseignement du français dans ces territoires.

Enfin, la délégation a effectué plusieurs visites de terrain, notamment dans des hôpitaux, crèches et orphelinats. Partout, il apparaît que la situation des congrégations est fragile, soit du fait du tarissement des dons provenant des pèlerins, soit du fait du gouvernement israélien qui menace d'imposer à ces congrégations le paiement de lourdes taxes locales.

III.- Redonner sa dignité au peuple palestinien et faire respecter le droit international

A – Entretiens avec le Premier ministre de l'Autorité palestinienne et l'Organisation de Libération de la Palestine

En raison du déplacement à l'étranger du Président de l'Autorité palestinienne M. Mahmoud Abbas, la délégation a été reçue en audience par M. Mohammed Mustapha, Premier ministre.

Celui-ci a salué l'engagement de la France à reconnaître l'État de Palestine et a exprimé ses vifs remerciements à la France et au peuple français pour leur engagement de longue date en faveur du respect du droit international et du droit des Palestiniens à un État viable, vivant côte à côte et en paix avec l'État d'Israël.



De gauche à droite : M. Pierre Barros, Mme Gisèle Jourda, M. Mohammed Mustapha, M. Adel Ziane, Mme Raymonde Poncet-Monge et M. Étienne Blanc

Le Premier ministre a également souligné le rôle du Sénat comme interlocuteur stable s'inscrivant dans la continuité et a remercié la délégation pour son courage d'effectuer un déplacement dans une période de grande tension au niveau diplomatique et sur le territoire.

Au-delà de la dynamique créée par la France pour rassembler un large soutien international à la reconnaissance d'un État de Palestine, le chef du gouvernement a pointé du doigt la nécessité de penser « le jour d'après », afin que les déclarations ne restent pas lettre morte. La « Déclaration de New York sur le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États », adoptée à l'initiative de la France le 29 juillet 2025 et désormais endossée par l'Assemblée générale des Nations Unies, pose selon lui des bases crédibles pour préparer l'avenir.

Parmi les priorités listées dans la déclaration figurent la nécessité de reconnaître la bande de Gaza comme partie intégrante du futur État de Palestine, de mettre un terme à la colonisation opérée en violation du droit international et de permettre à l'Autorité palestinienne de bénéficier de l'ensemble de ses recettes fiscales, aujourd'hui retenues par Israël pour un montant total de près de 2 milliards d'euros.

Elles s'accompagnent d'un appel au cessez-le-feu immédiat à Gaza, à la libération de tous les otages, d'une nouvelle condamnation par le Président de l'Autorité Palestinienne de

l'attaque du 7 octobre et du Hamas et de la demande de sa démilitarisation et de son exclusion de la gouvernance palestinienne. En outre, le Président de l'Autorité palestinienne s'est engagé à mettre en œuvre un vaste programme de réformes, incluant notamment l'organisation d'élections locales (y compris à Gaza et à Jérusalem-Est), le transfert à l'Autorité palestinienne d'une compétence exclusive en matière de sécurité et l'élaboration d'une Constitution temporaire pour l'État de Palestine.

En parallèle du chemin ainsi tracé, le Premier ministre a insisté sur l'impérieuse nécessité de reprendre les négociations pour un accord de paix, en associant les États-Unis. La reconnaissance de l'État de Palestine ne doit pas être perçue comme un acte hostile, mais comme un acte devant permettre de négocier la paix.



La délégation française aux côtés de M. Abou Holi

À Ramallah, la délégation française a également visité le camp de Jalazone, qui rassemble des familles palestiniennes ayant fui leur terre en 1948. Ce qui était à l'origine un espace couvert de tentes est devenu une véritable ville s'étendant sur une surface de 25 hectares, où résident 17 000 personnes. La délégation a pu constater les besoins colossaux en aide internationale pour assurer la fourniture des services publics essentiels au sein des camps de réfugiés : eau, assainissement, électricité, écoles, hôpitaux. La délégation sénatoriale a pu visiter plusieurs installations financées par un partenariat avec « Morlaix communauté » : le nouveau réseau de traitement des eaux usées, dont le principal financeur est l'Agence française de développement ; le centre d'accueil des personnes en situation de handicap et le projet de construction d'un château d'eau à l'intérieur du camp.

Au cours de l'entretien qui a suivi avec M. Abou Holi, responsable du département des réfugiés au sein de l'Organisation de Libération de la Palestine, l'accent a été mis sur l'augmentation de la pauvreté et du chômage subséquente aux attaques du 7 octobre 2023 et sur le besoin de renforcer l'aide internationale pour pallier les carences en biens et soins ressenties dans ces camps.

B – Mettre un terme à la colonisation à Jérusalem et en Cisjordanie

Conformément aux termes de l'accord de coalition passé entre les partis représentés au sein du gouvernement israélien, celui-ci met en œuvre une politique ayant pour objectif l'expansion de la présence israélienne dans « toutes les parties de la Terre d'Israël » (ce qui inclut Jérusalem et la Cisjordanie).

Les colonies israéliennes sont pourtant contraires au droit humanitaire international tel que fixé par les Conventions de Genève, et ont fait l'objet de plusieurs résolutions des Nations Unies exigeant d'Israël qu'il mette fin à sa présence illicite dans le territoire palestinien occupé.



Visite de terrain à l'Est de Jérusalem, où se développent de nouvelles colonies

Sur le terrain, le rythme de la colonisation ne cesse de s'accroître. Depuis la construction du mur autour de la ville de Jérusalem au début des années 2000, la continuité territoriale est brisée entre la capitale du futur État de Palestine et la Cisjordanie adjacente. Comme la délégation sénatoriale a pu le constater en se rendant à Ramallah et à Bethléem, les villes palestiniennes sont isolées par des murs et de nombreux check points, dont le nombre a doublé depuis le 7 octobre 2023 pour s'établir à plus de 1 200. Partout sur le territoire de Cisjordanie, des terres sont saisies pour permettre l'installation de nouvelles colonies.

Ce dispositif est complété par le développement des « avant-postes » constitués de petits groupes de civils Israéliens armés, qui s'installent en profondeur sur le territoire palestinien. Au cours des trois dernières années, 70 de ces structures aussi appelées « fermes » ont été créées, soit plus que pendant toute la période antérieure. Ces accaparements de territoire s'accompagnent de heurts violents, au cours desquels au moins 30 Palestiniens auraient été tués depuis trois ans.

Parmi les projets les plus contestés, celui de la colonie dite « E1 » récemment approuvée par le gouvernement israélien, et fait l'objet de la plus forte mobilisation de la communauté internationale. Pensé dans les années 1990, mais jamais mis en œuvre jusqu'à récemment, ce projet doit s'étendre sur une surface de 12 km², à proximité de la colonie de Maale Adumim, qui héberge déjà 40 000 colons à l'Est de Jérusalem.

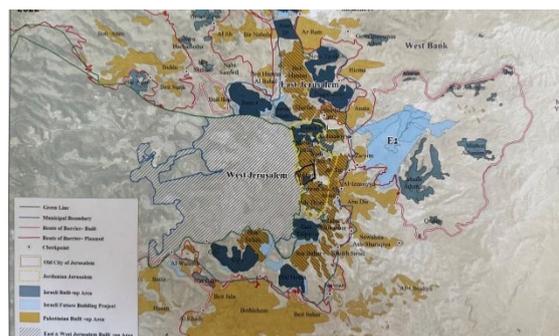


Illustration du projet de colonie E1. Les zones en bleu représentent des colonies israéliennes, les zones en jaune des villes peuplées de Palestiniens.

La colonie E1 permettrait de connecter Maale Adumim à Jérusalem, en créant une « ceinture » de colonies autour de Jérusalem-Est pour casser son lien avec le reste de la Cisjordanie, mais aussi de couper progressivement la Cisjordanie en deux, afin de rendre impossibles les connexions entre le Nord et le Sud du territoire.

Parmi les craintes exprimées par les interlocuteurs de la délégation sénatoriale, celle d'une annexion pure et simple des territoires palestiniens par le gouvernement israélien a été mentionnée à plusieurs reprises dans les discussions.

C – Permettre aux Palestiniens de vivre dignement

Outre le morcellement du territoire palestinien qui constitue un frein considérable à la mobilité et au développement économique de la

Cisjordanie, les Palestiniens sont frappés de plein fouet par une politique visant à les étouffer économiquement et à les contraindre dans de multiples aspects de leur vie quotidienne. Pour tous les interlocuteurs de la délégation, institutionnels, société civile, Palestiniens chrétiens ou musulmans, la finalité de cette stratégie est l'accaparement des terres et le remplacement des populations locales par une population israélienne.

Sur le plan économique, la plupart des permis auparavant octroyés aux Palestiniens pour travailler en Israël ont été révoqués depuis le 7 octobre 2023. La main d'œuvre a été remplacée par des ouvriers asiatiques et le taux de chômage explose dans les territoires palestiniens. Les déplacements vers Jérusalem sont extrêmement limités et les détenteurs de permis qui se présenteraient en retard au check point, au retour le soir dans leur ville, se voient retirer durablement leur permis.

Parallèlement, l'accès aux services publics essentiels est entravé. Les coupures d'électricité sont quotidiennes et le gouvernement israélien contrôle l'essentiel des ressources en eau des villes de Cisjordanie. À Bethléem, chaque habitant reçoit ainsi 40 à 45 litres d'eau par jour, quand l'Organisation Mondiale de la Santé recommande 165 litres par jour et par personne. Les ressources captées sont redirigées vers les colonies qui bénéficient de 250 litres d'eau par jour et par personne. La construction de puits est interdite dans les villes de Cisjordanie, de même que la recherche de nouvelles sources. Les coupures d'eau, présentées comme des « mesures punitives collectives » sans que leur justification précise ne soit connue, sont fréquentes et contraignent les Palestiniens à s'équiper de réservoirs placés sur les toits des habitations pour sécuriser l'accès à un minimum d'eau.

Au cours de la visite de la Société du Croissant Rouge Palestinien (PRCS en anglais), la délégation a pu mesurer les efforts réalisés par ses employés pour faire fonctionner les hôpitaux et les services ambulanciers. Afin de contourner l'obstacle que représentent les nombreux check points, qui empêchent la circulation des ambulances, le PRCS développe, en partenariat avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères français, des centres de santé situés avant les check points.

Malgré la géolocalisation en temps réel de toutes les ambulances et le partage de cette information avec les autorités israéliennes, les

autorisations de passage arrivent souvent tardivement et contraignent les interventions à être réalisées dans des délais très contraints. Les ambulances subissent régulièrement des contrôles assortis d'agressions ou de violences, voire de tirs de soldats israéliens.

Dans leur aspiration à retrouver le droit de vivre dignement, les Palestiniens musulmans devraient également être autorisés à retourner sur les lieux saints de Jérusalem, en particulier sur l'Esplanade des mosquées, qui regroupe le Dôme du Rocher, troisième lieu saint de l'Islam, et la Mosquée Al-Aqsa.

En vertu du *Statu quo* régissant l'accès aux lieux saints entre les différentes religions à Jérusalem, le *Waqf* jordanien administre l'Esplanade des mosquées. Cependant, les autorités israéliennes remettent progressivement en cause cet accord depuis 2003. Le lieu n'est plus accessible que 4 heures par jour, contre 8 heures auparavant, et les Palestiniens musulmans de Cisjordanie ne peuvent s'y rendre que pendant le mois de Ramadan et seulement les personnes âgées et les femmes. Par ailleurs, comme la délégation a pu le constater, des colons israéliens accèdent régulièrement à l'esplanade et prient de manière ostensible à périphérie du Dôme du rocher, ce qui constitue une violation du *Statu quo*, qui autorise la visite du site par les fidèles de toutes religions, mais la seule pratique du culte musulman sur l'Esplanade.

Enfin, les 360 000 Palestiniens de Jérusalem vivent dans une grande précarité juridique et civique. Pour la plupart, ils n'ont pas de passeport et ne bénéficient que d'un statut de « résident permanent », qui peut être révoqué dès lors que son bénéficiaire cesse de vivre à Jérusalem, même pour une courte période (cas des étudiants à l'étranger par exemple). Ils ne disposent que d'un droit de vote aux élections locales, auxquelles ils ne participent généralement pas, et ne peuvent pas voter aux élections nationales. En 2024, 180 familles palestiniennes de Jérusalem ont également vu leur logement détruit par les autorités israéliennes, faute de détenir le permis adéquat. Ces démolitions touchent également des projets financés par la France (un centre social financé par le MEAE) ou dans le cadre de la coopération décentralisée.

*

* *

RECONNAÎTRE L'ÉTAT DE PALESTINE ET PRÉPARER LE JOUR D'APRÈS

Au cours de cette mission d'une rare intensité, les sénateurs ont mesuré les conséquences d'une politique israélienne pensée non seulement pour éradiquer le Hamas, mais aussi pour organiser le contrôle de l'intégralité du territoire palestinien de Gaza, Jérusalem-Est et de la Cisjordanie, tout en poussant au départ les populations qui y résident.

Cette stratégie brutale, débutée bien avant l'attaque terroriste du 7 octobre 2023, vient miner toute possibilité de création effective d'un État de Palestine, malgré la perspective de sa reconnaissance prochaine par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle s'opère en totale violation du droit international et constitue un grave obstacle à la reprise du processus de paix, qui doit aboutir à la coexistence de deux États.

La délégation a souhaité, par ce déplacement, témoigner de sa solidarité avec le peuple palestinien et de sa détermination à travailler avec le reste de la communauté internationale

pour faire respecter le droit international, obtenir un cessez-le-feu et la libération des otages, et reprendre le chemin de la négociation pour une paix juste et durable dans la région.

La reconnaissance de l'État de Palestine par l'Assemblée générale des Nations Unies fin septembre 2025 doit en constituer la première étape. Le groupe d'amitié France-Palestine restera mobilisé pour que cette déclaration soit réellement suivie d'effets et qu'une lueur d'espoir puisse à nouveau briller dans le ciel de Jérusalem.

Dans un « jour d'après », pour garantir la reprise du chemin de la paix, le groupe d'amitié s'attachera aussi à accompagner la transition politique vers une démocratie parlementaire, l'organisation d'élections législatives devant être fixée comme un objectif à atteindre dès que les conditions humanitaires et de sécurité seront réunies.

Composition de la délégation



Mme Gisèle JOURDA
Présidente du groupe d'amitié
Sénatrice de l'Aude
(Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain)



Mme Raymonde PONCET-MONGE
Vice-présidente
du groupe d'amitié
Sénatrice du Rhône
(Groupe Écologiste - Solidarité
et Territoires)



M. Etienne BLANC
Membre du groupe d'amitié
Sénateur du Rhône
(Groupe Les Républicains)



M. Adel ZIANE
Membre du groupe d'amitié
Sénateur de
Seine-Saint-Denis
(Groupe Socialiste, Écologiste
et Républicain)



M. Pierre BARROS
Membre du groupe d'amitié
Sénateur du Val d'Oise
(Groupe Communiste Républicain
Citoyen et Écologiste - Kanaky)

Composition du groupe d'amitié : https://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_632.html